



Entrée sans état de lieu et sortie avec état de lieu

Par **edge**, le **27/01/2011** à **09:43**

Bonjour, Je suis rentré dans un appartement sans état de lieu, j'ai rendu cet appartement 5 ans plus tard et le propriétaire a fait un état de lieu avec un huissier. n'est-ce normal . Il m'a supprimé ma caution. rnMerci

Par **chris_ldv**, le **27/01/2011** à **10:15**

Bonjour, rn rn En l'absence d'état des lieux en entrée le locataire est présumé avoir reçu le logement en bon état. rn rn Si l'état des lieux en sortie réalisé avec un huissier fait apparaître des dégradations dont le montant atteint le montant du dépôt de garantie il est normal que ce dernier ne vous ait pas été restitué. rn rn Le bailleur doit produire, si vous en faites la demande, les factures correspondants à la remise en état du logement. rn rn Au delà de l'aspect purement juridique la question est de savoir si vous avez objectivement été à l'origine de dégâts dans le logement ou s'il s'agit d'un abus de la part du bailleur. rn rn Cordialement,

Par **edge**, le **27/01/2011** à **13:46**

Merci

Par **edge**, le **27/01/2011** à **13:48**

Merci